

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 18 avril 2019

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, M. Laporte, M. Grandin, Mme Coppi, M. Monany, Mme Maroun, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Abomangoli donnant pouvoir à M. Troussel  
Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi  
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Capanema, M. Hanotin, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Hervé, Mme Valleton, M. Chevreau, Mme Lagarde

-----



## Délibération n° 01-01 du 18 avril 2019

### DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES – MARCHÉ DE TRAVAUX D'ÉTANCHÉITÉ SUR LES BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX.

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

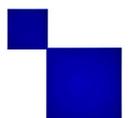
Vu le budget départemental,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE, en application des articles 66 à 68 du décret susvisé, le lancement d'une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour la passation d'un accord-cadre multi-attributaires à bons de commande et marchés subséquents, fractionnés à bons de commande (articles 78 à 80 du décret précité) pour des travaux d'étanchéité sur les bâtiments départementaux, d'une durée de quatre ans avec des seuils fixés à un minimum de 200 000 € HT par titulaire, soit 240 000 € TTC, et à un montant maximum de 6 500 000 € HT pour l'ensemble des titulaires, soit 7 800 000 € TTC ;

- APPROUVE les termes du dossier de consultation des entreprises ;



- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les marchés correspondants.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*